



## Descriptif

Le stage de formation d'examineur FIE(S) est un stage de formation théorique et pratique destiné à former les instructeurs FI-FI(S) aux fonctions d'examineur d'instructeur FIE(S).

Ce stage s'adresse aux FI-FI(S) détenteurs d'un mandat FE(S) qui ont fait acte de candidature aux fonctions d'examineur d'instructeur et qui remplissent les conditions d'admissions.

Les formations FIE(S) de la FFVP sont délivrées dans le cadre de l'ATO CNVV.

Les privilèges d'un FIE(S) permettent de conduire, sous réserve de détenir la qualification FI(S) en état de validité :

- les évaluations de compétence (AOC) pour la délivrance de qualifications d'instructeurs FI(S)
- la prorogation ou bien le renouvellement de qualifications d'instructeurs FI(S).

## Formation théorique (6 heures 30)

- Rappel de la réglementation
- Critères d'aptitude et d'inaptitude
- Procédures administratives
- Les exigences de sérieux et de rigueur
- Evaluation des exposés et briefings au sol
- Gestion du test en vol
- Débriefing de l'épreuve pratique et conclusions
- Facteurs humains : jeu de rôle et gestion de la performance humaine en situation de stress

## Formation pratique (6 heures)

Deux profils de vols (briefings et débriefings inclus).

## Prérequis

L'admission en formation FIE(S) est subordonnée aux conditions préalables :

- être détenteur d'une qualification FI(S)
- être détenteur d'une autorisation FE(S)
- avoir une expérience significative et pertinente de la formation d'instructeur
- avoir réalisé 500 heures de vol comme pilote sur planeur ou bien sur TMG



- avoir dispensé :
  - pour les candidats qui souhaitent conduire des évaluations de compétence sur TMG, une instruction de 10 heures ou 30 décollages sur des TMG à des candidats à une qualification d'instructeur;
  - dans tous les autres cas, avoir dispensé une instruction de 10 heures ou 30 lancements à des candidats à une qualification d'instructeur.
- faire acte de candidature aux fonctions d'examineur d'instructeurs
- faire une lettre de motivation.

Pour les FIE(S) souhaitant exercer sur le territoire de la France métropolitaine, le RP étudiera le dossier et mettra en perspective la répartition territoriale ainsi que les besoins de l'ATO pour le valider.

## Durée

La formation FIE(S) s'étend sur un minimum de 13 heures 30 (environ 2 jours).  
Un 3eme jour est prévu pour l'évaluation de compétence (AoC).

## Localisation

La formation FIE(S) sera effectuée dans l'ATO CNVV à Saint Auban.